

Règles de Sécurité

Chères Familles, Chers Parents des établissements du primaire et du collège,

Afin d'assurer la sécurité de vos enfants, nous vous remercions de bien vouloir prendre note du fonctionnement suivant :

- La plateforme supérieure est réservée en priorité pour le stationnement des personnels travaillant au collège. Aussi, nous vous demandons **de ne pas stationner sur les places matérialisées au sol**, qui leur sont réservées, et qui sont également signalées par des panneaux bleus accrochés au grillage.

Les parents de l'école primaire peuvent stationner sur cette plateforme côté mur.

- La plateforme inférieure est réservée au dépose-minute et au stationnement des parents du collège (*sauf pour les enfants ayant des difficultés pour se déplacer, béquilles, attelles,...qui peuvent être déposés sur la plateforme supérieure*).

Nous vous prions de respecter le sens de circulation, ainsi que les panneaux de signalisation.

Merci également de ne pas stationner sur les bords de l'impasse (depuis la route d'Allauch, jusqu'en haut).

De plus, nous vous rappelons que :

- Vous ne devez **pas stationner** sur **les trottoirs** sur la route d'Allauch afin d'éviter que les enfants ne soient dans l'obligation de marcher sur la route ; (la police passera régulièrement afin de s'assurer de la sécurité),
- et que **Les pistes cyclables** sont réservées aux **vélos**.

D'autre part, nous vous rappelons que le **port du MASQUE est OBLIGATOIRE sur les parkings**.

Merci de bien vouloir respecter toutes ces consignes.

Cordialement

Cyril GAMBINI
Chef d'établissement
Collège St Eugène de Mazenod

Eric MARTELLI
Chef d'établissement
Ecole Louise de Marillac